

FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LES PERSONNES DE SOUTIEN DÉSIGNÉES (PSD)

Est-ce que tous les patients peuvent être admissibles au programme de PSD?

Tout patient qui a besoin de soutien affectif ou physique ou d'une aide pour ses soins ou à la prise de décisions peut avoir une PSD. Ce ne sont pas tous les patients qui ont besoin d'un soutien supplémentaire. Si vous pensez que votre proche pourrait bénéficier d'une PSD, veuillez en parler à l'infirmière gestionnaire de l'unité où se trouve votre proche.

Qu'entend-on par « soutien affectif ou psychologique »?

Le simple fait d'être présent peut constituer une forme de soutien affectif ou psychologique. La présence d'un membre de la famille peut souvent calmer et rassurer un patient qui se sent agité ou effrayé.

Qu'est-ce qui distingue une PSD d'un visiteur social?

- Comme partenaire actif dans les soins de santé, la PSD peut apporter un soutien supplémentaire au patient. Ce soutien peut inclure une aide aux soins physiques ou affectifs et peut répondre aux besoins particuliers du patient.
- La PSD peut également fournir des renseignements clés sur le patient et aider à la prise de décisions.
- Une PSD peut rendre visite à un patient en dehors des heures de visite ordinaires et n'est pas tenue de maintenir une distance de 2 mètres entre elle et le patient.
- Bien que les visiteurs sociaux jouent un rôle important, ils ne sont pas des partenaires actifs dans les soins de santé d'un patient comme le sont les PSD.
- Contrairement à une PSD, un visiteur social n'est pas un membre essentiel de l'équipe soignante et n'offre pas de soutien physique ou affectif, de soins ou d'aide à la prise de décisions.
- Les visiteurs sociaux peuvent rendre visite à un patient uniquement pendant les heures de visite ordinaires.
- Les visiteurs sociaux doivent porter un masque, pratiquer l'hygiène des mains et maintenir une distance de 2 mètres (6 pieds) du patient et du personnel.

Le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité. Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs.

Que faire si plusieurs membres de la famille veulent devenir personnes de soutien désignées (PSD)?

En raison de la COVID-19, il est important de limiter le nombre de personnes dans les hôpitaux. Pour concilier les avantages que peuvent offrir les PSD en matière de soins aux patients avec le risque de transmission de la COVID-19, le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité. Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs.

Que faire si un patient souhaite bénéficier d'une PSD, mais qu'il n'a pas de membre de la famille ou d'ami en mesure de le faire?

Une demande peut être présentée aux Ressources bénévoles pour qu'un bénévole disponible rende visite au patient dans le cadre du Programme de visites amicales.

Les patients peuvent-ils changer leurs PSD?

Oui, les patients peuvent changer leurs PSD. Le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité. Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs.

Si la PSD n'est pas en mesure de rendre visite au patient, peut-on la remplacer par une autre personne?

Le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité. Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs.

Qu'est-ce qu'un plan de soutien (plan de visite)?

Un plan de soutien (plan de visite) présente divers renseignements, comme la preuve de l'éducation obligatoire, les heures et la fréquence des visites ainsi que les types de soins ou de soutien pouvant être offert au patient. Les précisions concernant les visites et les soins feront l'objet d'une prise de décision collaborative entre l'équipe de soins de santé, le patient ou son mandataire ainsi que la PSD.

Est-ce qu'une PSD peut modifier le plan de soutien (plan de visite) au besoin?

Toute modification au plan de soutien (plan de visite) doit être effectuée en collaboration avec le patient ou son mandataire et l'infirmière gestionnaire.

Quelle démarche les PSD doivent-elles suivre pour changer le plan de soutien (plan de visite)?

Les PSD doivent communiquer avec l'infirmière gestionnaire pour discuter de la démarche à suivre. Tout changement éventuel au plan de visite devra se faire en collaboration avec la PSD, le patient ou son mandataire et l'équipe soignante.

Les PSD sont-elles autorisées à visiter un patient durant les diverses phases du plan de rétablissement de la pandémie?

Oui, les PSD sont autorisées à visiter un patient durant les diverses phases du plan de rétablissement de la pandémie. Les visiteurs sociaux sont permis quand le niveau de transmission de la COVID-19 est faible dans nos établissements et nos collectivités.

Les PSD sont-elles autorisées à rester auprès d'un patient 24 heures sur 24, 7 jours sur 7?

L'heure, la fréquence et la durée des visites seront déterminées par la PSD, le patient ou son mandataire et l'équipe de soins de santé, en fonction des besoins du patient.

Y a-t-il une limite quant au nombre de PSD ou de visiteurs sociaux pouvant se trouver dans une unité de soins de santé en même temps?

Le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité. Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs.

À quel endroit dans un établissement les PSD peuvent-elles visiter un patient?

Les visites des PSD doivent avoir lieu dans la chambre du patient, et si les niveaux d'activité de la COVID-19 sont faibles, elles peuvent avoir lieu à l'extérieur de la chambre du patient. Veuillez consulter les membres de l'équipe soignante à ce sujet.

À quel endroit une PSD doit-elle se rendre si un visiteur social arrive pour voir le patient?

Le nombre total de PSD autorisées et le nombre de PSD pouvant être présentes à la fois varient en fonction de l'état du patient et des niveaux d'activité de la COVID-19 dans l'hôpital et au sein de la collectivité. Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs. Si le nombre de personnes présentes dans la chambre dépasse le nombre permis, des personnes devront quitter l'établissement puisqu'aucun établissement n'offre actuellement d'espace de rassemblement.

Est-ce que les PSD et les visiteurs sociaux peuvent faire plusieurs visites espacées dans une même journée en quittant l'établissement entre chacune?

On demande aux PSD et aux visiteurs sociaux de limiter le nombre de leurs visites au cours d'une même journée.

Les PSD et les visiteurs sociaux peuvent-ils manger ou boire dans la chambre du patient?

Non, les PSD et les visiteurs sociaux *ne peuvent pas* manger ni boire dans la chambre du patient. Elles doivent manger et boire dans les endroits désignés, comme la cafétéria.

Est-ce qu'une PSD ou un visiteur social peut utiliser le lavabo de la chambre ou de la salle de bain du patient?

Non. En raison des mesures de prévention et de contrôle des infections, les PSD et les visiteurs sociaux doivent utiliser les toilettes publiques.

Puis-je passer la nuit à l'urgence avec mon proche?

Oui, dans des circonstances exceptionnelles, cela peut être possible. Veuillez en discuter avec l'équipe soignante du patient. Votre demande sera traitée en fonction de l'espace physique disponible et de la sécurité de tous.

Puis-je désigner mon animal de compagnie comme PSD ou demander à quelqu'un de l'amener auprès de moi?

Non, les animaux de compagnie ne peuvent pas être des PSD. Toutefois, les visites d'animaux de compagnie sont permises. Veuillez discuter du processus avec vos fournisseurs de soins de santé.

Comment les PSD éventuelles vont-elles compléter la formation requise si elles n'ont pas accès à l'Internet ou si elles sont peu familiarisées avec les outils de formation en ligne, ou encore si elles ont de la difficulté à lire?

Le personnel d'Horizon peut aider les éventuelles PSD à suivre la formation requise. Pour obtenir de l'aide ou prendre rendez-vous, veuillez téléphoner au **1-833-625-1653** ou envoyer un courriel à DSP-PSD@HorizonNB.ca.

Quelle est la durée de la formation requise pour devenir une PSD?

La formation, qui est offerte en ligne, dure environ 30 minutes.

Après avoir suivi la formation requise, est-ce qu'une PSD peut commencer à remplir son rôle avant qu'un plan de soutien (plan de visite) soit finalisé?

Chaque PSD doit attendre qu'un plan de soutien (plan de visite) ait été élaboré avant de commencer à remplir son rôle. Le plan sera établi en collaboration avec la PSD, le personnel soignant et le patient ou son mandataire.

Le Programme de PSD est-il en place dans tous les établissements d'Horizon?

Oui, le Programme de PSD est en place dans tous les établissements d'Horizon.

Le Programme de PSD sera-t-il étendu aux patients en oncologie afin que ces derniers puissent se faire accompagner à leurs rendez-vous pour discuter de leurs choix de traitement et de leurs soins?

Oui, une PSD peut accompagner un patient dans un contexte de visite en consultation externe en fonction de l'espace disponible. On recommande aux patients d'appeler le service où ils ont rendez-vous pour vérifier s'il y a des contraintes liées à l'espace.

Les PSD recevront-elles un document normalisé attestant qu'elles ont suivi la formation requise?

Oui, les PSD recevront un courriel attestant qu'elles ont suivi la formation requise. Elles devront le montrer à l'infirmière gestionnaire du patient ou à son remplaçant en vue de finaliser le plan de visite.

Si vous voulez de plus amples renseignements sur le programme de PSD, veuillez téléphoner sans frais au **1-833-625-1653** ou envoyer un courriel à l'adresse DSP-PSD@HorizonNB.ca.